

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-2182

présenté par

M. Rimane, M. Castor, Mme Bourouaha, M. Brugerolles, M. Bénard, Mme Faucillon,
Mme K/Bidi, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu,
Mme Reid Arbelot, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Outre-mer »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	10 000 000
Conditions de vie outre-mer	10 000 000	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

La contamination mercurielle qui touche la Guyane constitue une urgence sanitaire, environnementale et sociale sans précédent dans les outre-mer. Les taux d'imprégnation relevés chez les habitants du Haut-Maroni et du Haut-Oyapock dépassent jusqu'à dix fois les seuils fixés par l'Organisation mondiale de la santé. Les effets neurologiques, cardiovasculaires et

développementaux observés chez les enfants et les femmes enceintes justifient une mobilisation immédiate de l'État.

Le présent amendement vise à doter la mission Outre-mer des crédits nécessaires à la mise en œuvre d'un plan interministériel "Mercure 2026-2031", qui organiserait la réponse publique autour de cinq volets : santé, environnement, recherche, alimentation et gouvernance territoriale. Le montant proposé de 10 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement pour 2026 est justifié par analogie avec les plans sanitaires et environnementaux antérieurs déployés outre-mer.

Ainsi, il est proposé les mouvements de crédits suivants :

- Une augmentation de 10 000 000 des AE et des CP de l'action 04« Sanitaire, social, culture, jeunesse et sports » du programme 123 « Conditions de vie » de la mission Outre-mer.
- Une diminution de 10 000 000 des AE et des CP de l'action 01« Soutien aux entreprises » du programme 138« Emploi outre-mer » de la mission Outre-mer.

Les auteurs de cet amendement ne souhaitent en aucun cas amputer les crédits du programme visé par cette diminution mais sont contraints par les modalités d'amendement du projet de loi de finances. Ils demandent donc au Gouvernement de lever le gage et de procéder à l'abondement des crédits nécessaires à la mise en œuvre de la politique visée par cet amendement.